



**Allocution de Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement supérieure et de la recherche**

**Installation du Comité directeur
de l'Institut européen d'innovation et de technologie**

Budapest, 15 septembre 2008

Monsieur le Premier Ministre, (Ferenc GYURCSANY)

Monsieur le Président de la Commission européenne, (José Manuel BARROSO)

Monsieur le Commissaire, (Jàn FIGEL)

Madame la Vice-présidente du Parlement européen, (Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU)

Messieurs les Ministres, (Károly MOLNAR et Gordon BAJNAI)

Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, (József PALINKAS)

Mesdames et Messieurs les académiciens,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Madame et Messieurs, membres du Comité d'identification,

Mesdames et Messieurs, membres du Comité directeur,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande joie que je reviens aujourd'hui à l'Académie des sciences de Budapest à l'occasion de l'installation du Comité directeur de l'Institut européen de technologie. Je reviens à Budapest quelques semaines à peine après une visite effectuée le 15 mai dernier pour préparer la Présidence française de l'Union européenne.

Une visite qui avait également permis la signature d'un accord de partenariat entre l'Agence nationale française de la Recherche et le Centre national hongrois de la Recherche et la Technologie. Une visite qui, en quelque sorte, illustre déjà la nécessité de renforcer les coopérations entre les communautés scientifiques nationales, et qui, déjà, avait bénéficié du cadre prestigieux de l'Académie des Sciences.

C'est dire si l'Académie des Sciences de Budapest tient un rôle de premier ordre dans l'émergence d'une véritable communauté scientifique européenne. Rôle que n'aurait certainement pas renié son bienfaiteur, le comte Istvan SZECHENYI qui, au début du 19^{ème} siècle, dans un même mouvement humaniste, favorisa à la fois la création de l'Académie des sciences de Budapest, le développement du transport fluvial sur le Danube et la construction du premier pont permanent entre Buda et Pest, qui porte son nom aujourd'hui encore.

L'installation de l'Institut européen d'innovation et de technologie à Budapest est, sans aucun doute, Monsieur le Premier ministre, un symbole.

Un symbole qu'ont souhaité les Etats membres en retenant la candidature de Budapest que vous-même et vos Ministres ont su présenter avec conviction et talent.

Un symbole, car la proposition hongroise d'implanter l'IET à Budapest a su convaincre les Etats membres que l'IET y bénéficierait de conditions idéales, favorisant la réussite de ce beau projet qui, peut-être mieux que tout autre, affirme l'ambition de l'Europe dans la construction d'une économie de la connaissance.

Et c'est aujourd'hui que débute réellement le travail de l'Institut européen d'innovation et de technologie.

Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur,

L'engagement des autorités hongroises pour vous offrir le meilleur cadre de travail possible vous donne donc une responsabilité plus grande encore. C'est en effet maintenant sur vous que repose une bonne part de la réussite des premiers pas de l'IET : il vous appartiendra ainsi de mettre rapidement en place les règles de fonctionnement de l'Institut, d'élaborer une proposition d'agenda stratégique de l'innovation, et de procéder au choix des premières Communautés de la connaissance et de l'innovation.

Je n'ai aucun doute sur votre réussite, qui sera aussi celle de toute l'Europe. Le comité d'identification a su en effet composer, avec efficacité et discrétion, une extraordinaire équipe d'Europe : 18 hommes et femmes venus de toute l'Europe, du monde académique et de l'entreprise, de la recherche publique et des laboratoires privés.

Cette complémentarité des talents des membres du comité directeur s'inscrit d'ailleurs dans la droite ligne de la mission même de l'IET : rassembler des communautés qui, en Europe, ne travaillent pas encore assez ensemble: les universités, les organismes de recherche publique et les entreprises.

Ce constat est à la base du projet de création de l'Institut européen d'innovation et de technologie. C'est ce que Monsieur le Président de la Commission, vous exprimiez en 2006, quand vous avez proposé de « réunir dans un Institut les meilleurs cerveaux et les meilleures entreprises et diffuser ses travaux dans toute l'Europe ».

Cette proposition, les Etats membres de l'Union ont voulu lui donner corps rapidement, tant ils partageaient la même conviction.

En moins de deux ans, les principes qui régissent maintenant l'IET et le rôle central des Communautés de la connaissance et de l'innovation ont été précisés grâce au travail qui a rassemblé le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

Ce travail a permis de définir la géométrie originale des Communautés de la Connaissance et de l'innovation, qui, tout en étant autonomes, seront les entités opérationnelles de l'IET et qui, en assurant une communication constante entre leurs différentes composantes, incarneront véritablement notre ambition commune de rapprocher formation, recherche et innovation.

*

C'est pourquoi, l'installation de l'IET à Budapest marquera assurément une étape dans la marche vers l'objectif que l'Europe s'était fixé en 2000 en définissant la stratégie de Lisbonne.

Une étape nécessaire, car si depuis 2000, d'indéniables efforts ont été faits et de réels progrès ont eu lieu, l'Europe, aujourd'hui, n'a pas encore rattrapé son retard par rapport à d'autres régions du monde dans la bataille mondiale pour la connaissance. Ainsi, le nombre de brevets déposés dans l'Union, avec un ratio de 2,5 pour 10.000 habitants, reste encore trop faible alors qu'il est de 4,5 aux Etats-Unis et de 7 au Japon. Et de nouveaux acteurs, avec les grands pays émergents, rejoignent cette compétition. Ce contexte international

impose plus que jamais à l'Europe de s'organiser pour y faire valoir ses atouts tout en profitant des nouvelles opportunités du monde du XXIème siècle.

Depuis le début de la décennie, la plupart des pays européens ont certes entamé de profondes réformes dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, dont le rôle mobilisateur est indéniable. Un rôle qui se poursuit encore aujourd'hui alors que les Etats membres modernisent leurs universités ou prennent toute leur part dans la relance de l'Espace Européen de la Recherche dans le cadre du processus de Ljubljana lancé en avril dernier.

Mais tous, nous avons conscience qu'il nous faut encore accélérer nos réformes tant au niveau national qu'au niveau de l'Union. Renforcer la compétitivité de l'Europe, c'est accentuer notre effort commun pour construire en Europe une économie de la connaissance bénéficiant de l'environnement le plus favorable au monde pour la production, l'échange et la valorisation du savoir.

*

C'est pourquoi la France, pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, a choisi de faire de l'émergence de la « cinquième liberté », celle de la connaissance, un fil conducteur de ses travaux dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La 5^{ème} liberté et l'Espace européen de l'enseignement supérieur

Une véritable cinquième liberté à l'échelle de l'Union européenne, c'est tout d'abord une mobilité accrue des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

L'Espace européen de l'Enseignement supérieur doit devenir un espace d'opportunités pour qu'enfin tous les étudiants qui le souhaitent puissent suivre des études ou effectuer des stages en dehors de leurs pays d'origine. Et je sais avec quel volontarisme, cher Jan FIGEL, vous vous employez à cette tâche.

Alors que nous avons célébré l'an dernier les 20 ans du programme Erasmus et ses deux millions d'échanges étudiants, la présidence française propose à ses partenaires de fixer au niveau de l'Union des objectifs chiffrés plus ambitieux encore pour faire de la mobilité des jeunes en Europe la règle plutôt que l'exception.

Favoriser la mobilité des étudiants, c'est également favoriser le développement, partout en Europe, des mécanismes d'assurance-qualité. Pour favoriser la mobilité des étudiants, il est en effet essentiel de pouvoir garantir une information neutre sur la qualité des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur. Une information qu'il faut rendre lisible par tous. C'est pourquoi, la France propose à ses partenaires l'établissement d'un classement européen des universités, correspondant aux spécificités de l'enseignement supérieur en Europe.

*

La 5^{ème} liberté et l'Espace européen de la recherche

Une véritable cinquième liberté à l'échelle de l'Union, c'est aussi un Espace européen de la Recherche renforcé et renouvelé. C'est d'ailleurs ce que la Commission elle-même a proposé suite au Livre vert sur l'Espace européen de la Recherche de l'an dernier.

Les cinq initiatives de la Commission présentées en novembre dernier par le Commissaire POTOCHNIK doivent maintenant rapidement se concrétiser. Elles sont en effet autant de solutions innovantes pour favoriser le travail des chercheurs en Europe.

La présidence française est ainsi particulièrement attachée aux mesures qui faciliteront la mobilité des chercheurs européens et qui en feront un élément valorisant dans leurs carrières. C'est ainsi que se construira une communauté scientifique à l'échelle européenne, plus forte et plus compétitive alors qu'aujourd'hui seulement 3% des chercheurs européens effectuent des séjours de recherche dans d'autres pays que leur pays d'origine.

Favoriser le travail des chercheurs en Europe, c'est aussi apporter des réponses européennes aux questions de la protection et la valorisation de la recherche. Un mouvement que j'ai souhaité amorcer en plaidant en faveur de la ratification par la France de l'Accord de Londres sur le brevet européen, ratification qui a finalement permis l'entrée en vigueur de l'Accord en 2007. La France souhaite que ce mouvement soit poursuivi et accéléré par l'adoption au niveau de l'Union d'un système juridictionnel des brevets et par la création, enfin, du brevet communautaire.

Favoriser le travail des chercheurs en Europe, c'est enfin donner à la recherche européenne les moyens de rassembler les talents européens et d'en faciliter les synergies. C'est bien sûr

l'objet de l'IET, qui nous rassemble aujourd'hui. Mais c'est aussi l'objet du statut juridique communautaire des très grandes infrastructures de recherche qui, je l'espère, sera adopté pendant la présidence française. Ce statut rendra ainsi beaucoup plus simple l'établissement d'infrastructures de recherche d'intérêt européen, rassemblant des équipes venues de plusieurs Etats membres.

Et parce que tous les chercheurs européens ne travailleront jamais tous ensemble dans des infrastructures de recherche d'envergure européenne, il est indispensable de favoriser la coordination de la recherche des Etats membres au travers de programmation conjointe décidée ensemble, sur une base volontaire. Il faut rapidement mettre fin aux redondances, et donc aux gâchis, de programmes nationaux décidés isolément, sur les mêmes thématiques, par chacun des Etats membres.

Déjà, les ministres européens de la recherche ont avancé dans cette voie lorsqu'à leur réunion informelle de Versailles, les 16 et 17 juillet derniers, ils ont estimé que quatre défis de nos sociétés méritaient une orientation et une programmation européenne des efforts nationaux de recherche. Car il est évident que la recherche européenne sera plus forte quand elle travaillera rassemblée pour s'attaquer, par exemple, aux défis du vieillissement de la population, de l'énergie et du changement climatique, de l'alimentation et des technologies de l'information ?

De même, la coopération internationale de l'Espace européen de la Recherche sera sans nul doute plus efficace dès lors que seront organisées à l'échelle européenne, également sur une base volontaire, les coopérations des chercheurs européens avec leurs collègues d'autres continents.

Mesdames et Messieurs,

vous le voyez, la cérémonie de ce matin annonce un mouvement d'ensemble en Europe. L'établissement de l'IET à Budapest est une première réponse à la nécessité de rassembler les talents européens pour renforcer la compétitivité de l'Europe.

C'est pourquoi, le Conseil des ministres de l'Union sera particulièrement attentif au développement des premières Communautés de la connaissance et de l'innovation de l'IET.

Elles devront prendre toute leur place dans un paysage européen de la recherche en pleine évolution. Une évolution, qu'avec mes collègues européens, nous essayons de construire en imaginant ce que l'Espace européen de la recherche devrait être dans une douzaine d'années. C'est la « vision 2020 », que nous adopterons d'ici la fin de cette année.

Une « vision 2020 » qu'il m'a d'ailleurs semblé possible d'entrevoir ce matin, tant ce qui se prépare ici, à Budapest, me semble annoncer le meilleur avenir possible pour la société de la connaissance que nous souhaitons construire tous ensemble.

Je vous remercie.